



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL

DU 25 JUIN 2020

PREFET DU VAL-DE-MARNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU 25 JUIN 2020

SOMMAIRE

AUTRES SERVICES DE L'ETAT

**DIRECTION REGIONAL ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE D'ILE DE FRANCE**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2020/6	24/06/2020	Portant subdélégation de signature	4



PREFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE D'ILE DE FRANCE

**Arrêté n°2020-DRIEE IdF-006
portant subdélégation de signature**

Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile-de-France

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 97-1204 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au ministre chargé de l'environnement du premier alinéa de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 97-1206 du 19 décembre 1997 pris pour l'application à l'ensemble des ministres du 1° de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 ;

VU le décret modifié n°2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2016, nommant M. Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Ile-de-France, à compter du 25 avril 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/2418 du 5 août 2019 de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne donnant délégation de signature à M. Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Subdélégation de signature est donnée, pour le département du Val-de-Marne, à :

- Madame Claire GRISEZ, directrice adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- Monsieur Jean-Marc PICARD, directeur-adjoint de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- Monsieur Pascal HERITIER, adjoint au directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- Monsieur Jean-Marie CHABANE, chef de l'unité départementale du Val-de-Marne,
- Madame Isabelle SATIN, adjointe au chef de l'unité départementale du Val-de-Marne,

à effet de signer :

- les correspondances relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE), définies à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2019/2418 du 5 août 2019 susvisé ;
- dans le cadre de leurs attributions et compétences, tous actes, arrêtés et décisions, définies à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2019 susvisé ;
- en matière de sanctions pénales, et dans le cadre de leurs attributions et compétences, les correspondances et actes définies à l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2019 susvisé, le tout dans le respect des exclusions prévues à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2019 susvisé.

ARTICLE 2 : Dans la limite de leurs attributions respectives, les subdélégations de signature visées à l'article 1 ci-dessus sont également exercées par :

Pour les affaires relevant du point I (contrôle des véhicules automobiles) de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2019 susvisé :

- M. Thomas BOUYER, chef du service énergie, climat, véhicules
- M. Baptiste LORENZI, chef-adjoint du service énergie, climat, véhicules
- Mme Manon HAMMELIN, adjointe au chef du service énergie, climat, véhicules
- M. Yves SCHOEFFNER, adjoint au chef du pôle véhicules régional
- M. Jean-Luc PERCEVAL, chargé de mission véhicule, pôle véhicules régional
- M. Olivier ASTIER, chef de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis
- Mme Catherine CHOLLET, adjointe au chef de l'unité départementale de Seine-Saint-Denis
- M. Alaoudine MAYOUFI, chef du pôle véhicules infra-régional Nord
- Mme Dominique GEORGE, adjointe au chef de pôle véhicules infra-régional Nord
- Mme Stéphanie HUGON, chef du pôle véhicules infra-régional Sud
- Mme Nadia HERBELOT, cheffe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine à compter du 1^{er} juillet 2020
- Mme Delphine DUBOIS, adjointe à la cheffe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine
- M. Frédéric SEIGLE chef du pôle véhicules infra-régional Ouest

Pour les affaires concernant les équipements sous pression et relevant du point II de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2019 susvisé :

- M. Alexandre LEONARDI , chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Félix BOILEVE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Patrick POIRET, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Agnès COURET, chef de l'unité départementale de Paris, responsable du pôle équipements sous pression – réforme anti-endommagement Centre
- Mme Claire SAURON, adjointe de la chef de l'unité départementale de Paris, chef du pôle interdépartemental de prévention des risques naturels, unité départementale de Paris
- Mme Aurélie PAPES, adjointe au chef de pôle installations, équipements et réseaux à risques du service prévention des risques et des nuisances.

Pour les affaires concernant les canalisations et relevant du point II de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2019 susvisé :

- M. Alexandre LEONARDI , chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Félix BOILEVE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Patrick POIRET, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Agnès COURET, cheffe de l'unité départementale de Paris, responsable du pôle équipements sous pression – réforme anti-endommagement Centre
- Mme Claire SAURON, adjointe de la chef de l'unité départementale de Paris,
- Mme Aurélie PAPES, adjointe au chef de pôle installations, équipements et réseaux à risques du service prévention des risques et des nuisances

Pour les affaires relevant du point III (sous-sols – mines) de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2019 susvisé :

- M. Alexandre LEONARDI , chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Félix BOILEVE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Patrick POIRET, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Aurélie PAPES, adjointe au chef de pôle installations, équipements et réseaux à risques du service prévention des risques et des nuisances.

Pour les affaires relevant du point IV (énergie) de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2019 susvisé :

- M. Thomas BOUYER, chef du service énergie, climat, véhicules
- M. Baptiste LORENZI, chef-adjoint du service énergie, climat, véhicules
- Mme Manon HAMMELIN, adjointe au chef du service énergie, climat, véhicules

Pour les affaires relevant du point V (déchets) de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2019 susvisé :

- M. Alexandre LEONARDI , chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Félix BOILEVE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- Mme Irène ALFONSI, adjointe au chef du pôle risques chroniques et qualité de l'environnement, service prévention des risques et des nuisances

Pour les affaires relevant du point VI (ICPE) de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2019 susvisé :

- M. Alexandre LEONARDI , chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Félix BOILEVE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Patrick POIRET, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Marion RAFALOVITCH , chef du pôle risques et aménagement, service prévention des risques et des nuisances
- Mme Irène ALFONSI, adjointe au chef du pôle risques chroniques et qualité de l'environnement, service prévention des risques et des nuisances
- M. Guillaume BAILLY, chef de l'unité départementale de Seine-et-Marne,
- Mme Kim LOISELEUR, adjointe au chef de l'unité départementale de Seine et Marne.

Pour les affaires relevant du point VII (police de l'eau, des milieux aquatiques et de la pêche) de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2019 susvisé :

- Mme Isabelle KAMIL, chef du service de police de l'eau
- Mme Marine RENAUDIN, chef-adjoint du service de police de l'eau

- Mme Florence CHEREAU, chef de la cellule spécialisée, service de Police de l'Eau
- Mme Chloé CANUEL, chef de la cellule Paris Proche Couronne, service de Police de l'Eau.

Pour les affaires relevant du point VIII (protection des espèces de faune et flore sauvages menées et du patrimoine naturel) de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2019 susvisé :

- Mme Lucile RAMBAUD, chef du service nature, paysage et ressources
- M. Robert SCHOEN, chef-adjoint du service nature, paysage et ressources,
- M. Bastien MOIREIRA-PELLET, chef du pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysage et ressources,
- Mme Fuchsia DESMAZIERES, adjointe du chef du pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysage et ressources
- Mme Manuelle RICHEUX, pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysage et ressources
- M. Stéphane LUCET chef du pôle espaces et patrimoine naturel, service nature, paysage et ressources
- M. Jean-Marc BERNARD, adjoint au chef du pôle espaces et patrimoine naturel, service nature, paysage et ressources
- M. Dilipp SANDOU, coordinateur CITES, pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysage et ressources
- M. Fabrice ROUSSEAU, chargé d'études, pôle police de la nature, chasse et CITES, service nature, paysage et ressources.

Pour les affaires relevant du point IX (publicité, enseignes et préenseignes) de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2019 susvisé :

- Mme Lucile RAMBAUD, chef du service nature, paysage et ressources
- M. Robert SCHOEN, chef-adjoint du service nature, paysage et ressources,
- M. Nicolas LE GRAND, chef du pôle Publicité extérieure du service nature, paysage et ressources.

Pour les affaires relevant du point X (autorisation environnementale) de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2019 susvisé :

- M. Alexandre LEONARDI , chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Félix BOILEVE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Patrick POIRET, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Marion RAFALOVITCH, chef du pôle risques et aménagement, service prévention des risques et des nuisances
- Mme Irène ALFONSI, adjointe au chef du pôle risques chroniques et qualité de l'environnement, service prévention des risques et des nuisances
- Mme Aurélie PAPES, adjointe au chef de pôle installations, équipements et réseaux à risques du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Isabelle KAMIL, chef du service de police de l'eau
- Mme Marine RENAUDIN, chef-adjoint du service de police de l'eau
- Mme Florence CHEREAU, cheffe de la cellule spécialisée, service de Police de l'Eau
- Mme Chloé CANUEL, chef de la cellule Paris Proche Couronne, service de Police de l'Eau.

Pour les affaires relevant du point XI (évaluation environnementale) de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2019 susvisé :

- M. Alexandre LEONARDI , chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Félix BOILEVE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Patrick POIRET, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances
- Mme Marion RAFALOVITCH, chef du pôle risques et aménagement, service prévention des risques et des nuisances

- Mme Irène ALFONSI, adjointe au chef du pôle risques chroniques et qualité de l'environnement, service prévention des risques et des nuisances
- Mme Aurélie PAPES, adjointe au chef de pôle installations, équipements et réseaux à risques du service prévention des risques et des nuisances
- M. Enrique PORTOLA, chef du Service développement durable des territoires et des entreprises
- Mme Anastasia WOLFF, adjointe au chef de service développement durable des territoires et des entreprises
- M. François BELBEZET, chef du pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires, service développement durable des territoires et des entreprises.

Pour les affaires relevant du point XII (contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques) de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2019 susvisé :

- M. Alexandre LEONARDI , chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Félix BOILEVE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- Mme Marion RAFALOVITCH , cheffe du pôle risques et aménagement, service prévention des risques et des nuisances
- Mme Laurence BALMES, adjointe à la chef du pôle risques et aménagement.

Pour les affaires relevant du point XIII (risques naturels) de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2019 susvisé :

- M. Alexandre LEONARDI , chef du service prévention des risques et des nuisances,
- M. Félix BOILEVE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- Mme Agnès COURET, cheffe de l'unité départementale de Paris, responsable du pôle interdépartemental de prévention des risques naturels
- Mme Claire SAURON, adjointe de la chef de l'unité départementale de Paris, chef du pôle interdépartemental de prévention des risques naturels, unité départementale de Paris.

Pour les affaires relevant du point XIV (géothermie) de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 5 août 2019 susvisé :

- M. Thomas BOUYER, chef du service énergie, climat, véhicules
- M. Baptiste LORENZI, chef-adjoint du service énergie, climat, véhicules
- Mme Manon HAMMELIN, adjointe au chef du service énergie, climat, véhicules.

ARTICLE 3. - L'arrêté 2019-DRIEE IdF-022 du 6 août 2019 portant subdélégation de signature dans le département du Val-de-Marne est abrogé.

ARTICLE 4. - Le Secrétaire général de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Vincennes, le 24 juin 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur régional et interdépartemental de
l'environnement et de l'énergie d'Île de France

signé

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens**

**21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Madame Mireille LARREDE

Secrétaire Générale de la Préfecture du Val-de-Marne

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD